

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL208

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 13

À la première phrase de l'alinéa 20, substituer au mot :

« commission »,

les mots :

« Commission nationale de l'informatique et des libertés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.